



REGLEMENT

CHALLENGE des Mille grimpeurs 2026

de l'AGGLOMERATION GRENOBLOISE et AU-DELA. ?

Nouveautés du challenge 2026 :

- Intégration de 2 classement intermédiaires « meilleurs grimpeurs » sur les grimpées du col de Porte et de Chamrousse,
- Nouvelle grimpée « Golden » à réaliser à sa convenance
- Identification des leaders Femmes et Hommes du challenge (à partir de la deuxième du calendrier),

Art. 1 : Ce challenge est créé pour valoriser les compétitions cyclistes de type Montée Chronométrée, notamment celles organisées dans un territoire large autour de l'agglomération grenobloise.

Il consiste à mutualiser les résultats de chacune des organisations inscrites sur ce challenge en créant une grille de récompenses basée sur l'assiduité et la performance.

Art. 2 : Ce challenge est ouvert aux organisateurs de montées chronométrées qui en font la demande et en partagent l'esprit. Ces demandes doivent être approuvées par les organisateurs, sans sectarisme vis-à-vis d'une affiliation à une quelconque fédération.

Art. 3 : Chaque organisateur de montée conserve son propre règlement, ses récompenses, sa totale liberté et maîtrise dans l'organisation de la compétition qu'il met en place. Il peut s'agir de départ unique en ligne (Mass start) ou de départs individuels, de coureurs licenciés ou non.

Art. 4 : Il consiste à définir les différentes catégories selon lesquelles les participants seront répartis et à recueillir les résultats de l'ensemble de ces épreuves.

Les points sont attribués selon une grille de référence citée en annexe, pour **les quinze premiers** compétiteurs, SCRATCH et PAR CATEGORIE. Tous les participants au delà de la 15ème place, SCRATCH ET PAR CATEGORIE, se verront attribuer 2 points :

- L'âge minimum requis pour faire partie du Challenge est de 15 ans minimum (15ème anniversaire au 1er janvier de l'année en cours), soit pour les épreuves du Challenge 2026, à la date du 01/01/2026.
- Pour prétendre à une récompense, un compétiteur devra avoir participé à au moins **4 épreuves** au cours de la saison.

Mise à jour : 07/04/2026

- Le classement se fait par le cumul de points sur l'ensemble des épreuves retenues dans le Challenge sauf une appelée « Joker ». C'est donc le nombre total d'épreuves moins une.
- La grimpeée « golden » n'est pas obligatoire, elle peut rapporter des points aux participants. Elle n'est pas comptabilisée comme une épreuve standard du calendrier. L'octroi des points pour cette grimpeée est de moitié par rapport à une grimpeée standard
- Concernant les 2 classements intermédiaires, les points distribués aux 5 premières Femmes et 5 premiers Hommes sont rappelés dans le tableau en annexe.
- En cas d'égalité du nombre de points entre deux concurrents, ils seront départagés
 - sur le nombre de participations effectuées (1 point supplémentaire par participation),
 - et si l'égalité persistait, au meilleur des classements,
 - puis au classement intermédiaires (Col de Porte et Chamrousse),
 - et si besoin, enfin, par tirage au sort.

Art. 5 : Le classement s'appuie donc sur les données transmises par chaque organisateur qui ne peuvent pas être modifiées. Si la répartition par catégorie ne correspond pas à la grille définie pour le challenge, c'est le règlement du challenge qui prévaut.

Art. 6 : Le classement de la grimpeée bonus « Golden » se fera grâce au segment Strava communiqué sur le site de l'organisation, [ici](#).

Le segment retenu est le « col du Pré Long complet », disponible [ici](#). D'une longueur de 11Kms pour 955m de dénivelé.

Il est rappelé aux participants les points suivants :

- Vous évoluez sur des routes ouvertes, il appartient aux cyclistes de se conformer à toutes les règles du code de la route et de sécurité,
- La réalisation de cet effort pourra se faire dès lancement du challenge (08/04/2026) et jusqu'à la date de clôture des classements du challenge (à la date de la dernière grimpeée de l'année 2026),
- Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier de ce classement bonus un concurrent qui présenterait des données modifiées ou que l'effort est signalé sur la plateforme

Cette grimpeée est un bonus, pour les coureurs qui auront participé

Art. 7 : Pour cette édition 2026, les organisateurs proposent de mettre en œuvre un classement intermédiaire permettant d'obtenir des points supplémentaires sur 2 grimpeées (Col de Porte et Chamrousse).

Pour ces 2 grimpeées, les 5 premiers concurrents Femmes et Hommes se verront octroyés des points supplémentaires selon le tableau en annexe.

Art. 8 : Le GMC38 EF assure la mise en place de ce Challenge ainsi que la logistique de traitement des données fournies par les différents organisateurs.

Mise à jour : 07/04/2026

Art. 9 : La remise des récompenses sera faite officiellement en des lieux et dates et selon des modalités à définir. La date choisie interviendra de fait après la réalisation de la dernière épreuve de la saison. L'ensemble des organisateurs seront invités à cette occasion et participeront à la remise des trophées.

Art. 10 : Chaque organisateur pourra, s'il le souhaite, se prévaloir de sa participation à ce challenge.

- Un document illustrant le Challenge sera proposé avec la possibilité pour chaque organisateur d'inscrire la date de son organisation.
- Un document illustrant le Challenge présentera l'ensemble des épreuves et les dates correspondantes.

Chaque organisateur peut communiquer librement au sujet du Challenge.

Art. 11 : Concernant la communication autour du challenge, il est proposé par le GMC38 de créer des comptes Strava, Instagram au nom du challenge afin de promouvoir l'épreuve avant son démarrage mais aussi durant la saison. L'intérêt est de pouvoir centraliser les informations.

Chaque organisateur peut utiliser les ressources mises en commun librement sur ses propres supports et réseaux.

Art. 12 : La mise en place de ce Challenge est assurée par le Pôle administratif du GMC38 EF qui en assure la promotion et communique avec l'ensemble des organisateurs :

GMC38 EF, Le Vélodrome, Avenue des Maquis de l'Oisans, 38320 EYBENS, gmcyclisme38@gmail.com.

Les résultats seront publiés sur le site www.gmc38.fr et envoyés par mail à l'ensemble des organisateurs.

Toute réclamation sur les résultats publiés à l'issue de ces épreuves sera à adresser à l'adresse citée plus haut. Des résultats intermédiaires pourront être réalisés si le recueil et le traitement des données le permettent.

- En cas de mise hors course d'un concurrent par un organisateur pour comportement inapproprié, dopage avéré ou tricherie, le coureur sera également exclu des résultats du Challenge, sans contestation possible.
- Il ne peut pas y avoir cumul de récompenses au niveau du classement scratch et de catégorie.
- Les prix et lots ne pourront être attribués qu'en présence de l'intéressé lors de la remise des récompenses. Le coureur non récompensé conserve cependant son classement dans les résultats du Challenge.
- Les 3 premiers du **scratch (H& F)** et les 3 premiers de **chaque catégorie H & F**
- Les 3 premiers coureurs du scratch hommes et femmes **qui n'ont pas été déjà été récompensés par d'autres classements**, sous réserve d'avoir effectué au moins 3 montées

Art. 13 : sur demande d'un ou plusieurs organisateurs, il est possible de mutualiser les secours, la présence des motards et le renfort de signaleurs et bénévoles selon des conventions à définir.

Mise à jour : 07/04/2026

Art. 14 : en cas de défaillance d'une organisation (problèmes logistiques ou météorologiques notamment) ne permettant pas d'obtenir les résultats d'une ou plusieurs des épreuves, le Challenge sera géré à partir des données de l'ensemble des autres organisations.

Art. 15 : la dénomination de ce Challenge pourra être modifiée en cas de participation financière ou matériel à la dotation de ce Challenge.

Art. 16 : Les leaders Femme et Homme du classement du challenge se verra remettre un sticker à appliquer sur son dossard afin d'être identifié pour la grimpe suivante.

Liste des épreuves figurant au
Challenge des Montées chronométrées 2026 :

TVS - Grimpée du col de Porte	Vendredi	08/05/2026
UC Pontcharra : Grimpée Collet d'Allevard	Samedi	30/05/2026
Team 3 Massifs : Grimpée de La Morte	Dimanche	31/05/2026
GMC38 EF - Grimpée de Chamrousse	Samedi	04/07/2026
C2S : Montée du Peuil	Samedi	05/09/2025
Cyclo Club de Gières - Grimpée de Murianette	Samedi	12/09/2026
Fontanil Cyclisme - Montée de Montaud	Dimanche	04/10/2026
ESSM – Grimpée du Mûrier	Dimanche	11/10/ 2026

LISTE des CATEGORIES

FEMININES :

- * Scratch
- * Moins de 40 ans (née après 1986) : F1
- * 40 ans et au-delà (née en 1986 et avant) : F2

HOMMES :

- * Scratch
- * Moins de 19 ans (2008 ---->2011) : C J
- * Entre 19 ans et 29 ans (2007 -----> 1997) : SH
- * Entre 30 ans et 39 ans (1996 -----> 1987) : M1
- * Entre 40 ans et 49 ans (1986 -----> 1977) : M2
- * Entre 50 ans et 59 ans (1976 -----> 1967) : M3
- * 60 ans et plus (1966 et avant) : M4

Grille de points attribués au SCRATCH, intermédiaire et par CATEGORIE en fonction du classement :

Place	Points au sommet	Points au grimpeur	Golden
1	50	5	25
2	40	4	20
3	36	3	18
4	32	2	16
5	28	1	14
6	24	0	12
7	20	0	10
8	18	0	9
9	16	0	8
10	14	0	7
11	12	0	6
12	10	0	5
13	8	0	4
14	6	0	3
15	4	0	2
16 et +	2	0	1